

Paris, le 30 juin 2017

## Communiqué de presse

### Le taux du Livret A passera-t-il ou pas à 0,75 % le 1er août 2017

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

---

Le Gouvernement devra, au cours du mois de juillet, décider s'il actualise ou pas le taux du Livret A. Pour cela, il devra prendre en compte la nouvelle formule de calcul du taux du Livret A instituée par l'Ancien Ministre de l'Économie, Michel Sapin et qui doit s'appliquer pour la première fois le 1<sup>er</sup> août 2017.

Par rapport à la formule précédente, les indices, taux d'inflation et taux des marchés monétaires utilisés dans la formule sont lissés sur 6 mois, afin de prévenir toute variation brutale, à la hausse ou à la baisse, du taux du livret A.

Dans la nouvelle formule, la majoration de 0,25 point de pourcentage par rapport à l'inflation est suspendue quand l'écart entre l'inflation et les taux monétaires est supérieur ou égal à 0,25 point de pourcentage, ce qui est le cas actuellement.

Le taux moyen d'inflation annuel de ces six derniers mois dépasse 0,8 % ce qui devrait entraîner une majoration de 0,25 point du taux du Livret A qui repasserait ainsi à 1 %.

Une augmentation du taux du Livret A serait un geste vis-à-vis des épargnants mais serait en contradiction avec la volonté du Gouvernement de réorienter l'épargne vers les placements à risque et de favoriser la demande tant la consommation et l'investissement. Le relèvement du taux du Livret A serait pénalisant pour la Caisse des dépôts, pour les banques et pour le logement social. La Banque centrale européenne a demandé, à plusieurs reprises, à la France d'abaisser les taux de son épargne réglementée qui sont au-dessus des taux du marché. Entre la formule, les intérêts des épargnants et ceux de l'économie, le Gouvernement devra réaliser un difficile arbitrage.

Par ailleurs, la baisse de l'inflation enregistrée au mois de juin, pourrait le conforter dans l'idée du statu quo. En effet, sur un an, les prix à la consommation n'ont augmenté, en juin, que de 0,7 % après +0,8 % en mai, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois par l'INSEE. Cette légère baisse de l'inflation sur un an s'explique par le ralentissement des prix de l'énergie.

#### Contact presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

[slegouez@cercledelepargne.fr](mailto:slegouez@cercledelepargne.fr)